



L'EFFET ANGLICISANT DU DÉSÉQUILIBRE DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

une étude de Pierre Curzi

Synthèse

Le déséquilibre

Un examen rapide du réseau universitaire permet de saisir l'importance de l'enjeu linguistique. Au Québec, 8 % des citoyens ont l'anglais comme langue maternelle. Ce sont cependant 25 % des étudiants qui suivent une formation en anglais. Cette proportion est beaucoup plus élevée qu'au niveau collégial (16 %) ou à l'école primaire et secondaire (11 %). Les choses ne sont pas plus roses sur le plan financier, puisque les universités anglophones reçoivent 29 % de l'ensemble des revenus des universités.

L'impact pour les universités francophones si l'équilibre était rétabli

Si l'anglais occupait dans le système universitaire une place similaire à celle qu'il occupe au niveau primaire et secondaire (11 %), on compterait dans les universités francophones 37 000 étudiants et 1 700 professeurs supplémentaires. Les universités francophones disposeraient d'un budget d'un milliard de dollars de plus.

Pourquoi agir en amont du monde du travail ?

Il est difficile d'imaginer que ce déséquilibre ne puisse pas avoir d'impact sur la place du français sur le marché du travail, notamment à Montréal et dans les professions les plus prestigieuses.

La plupart des observateurs s'entendent pour dire qu'il faut franciser le monde du travail si l'on désire éviter l'anglicisation de Montréal et du Québec. Pour accentuer l'efficacité des mesures prises sur les lieux de travail, il faut agir en amont du monde du travail. Si nous avons payé collectivement pour qu'un travailleur soit formé en anglais pendant toutes ses études postsecondaires, il est illogique de mettre des fonds publics pour franciser ce travailleur par la suite.

Plus il y aura de gens formés en anglais, plus la langue de travail sera l'anglais, et donc, plus il sera difficile de franciser les milieux de travail. De même, plus les milieux de travail seront anglicisés, plus le message envoyé aux jeunes sera de choisir une institution anglophone pour leurs études postsecondaires. Enfin, les études postsecondaires forment les dirigeants de demain. Plus ces futurs dirigeants auront été formés en anglais, plus ils imposeront la langue anglaise une fois en poste d'autorité. Nous n'avons plus le luxe de nous demander s'il faut agir en amont ou en aval ! Il faut agir sur les deux fronts.

Pour l'application de la Charte de la langue française au collégial, mais pas au niveau universitaire !

La place du français dans l'enseignement supérieur fait débat. Depuis plusieurs années, de nombreux intervenants et acteurs politiques réclament l'application à l'enseignement collégial des critères d'accès à l'école anglaise prévus par la Charte de la langue française. L'an dernier, nous avons expliqué pourquoi nous étions favorables à cette mesure dans l'étude intitulée *L'application de la Charte de la langue française à l'enseignement collégial : un prolongement nécessaire*.

Au fil de nos rencontres et de nos discussions sur l'enseignement collégial, la question de l'enseignement universitaire a été soulevée à plusieurs reprises. Si on appliquait la loi 101 au collège, devrait-on par la suite l'appliquer à l'université ? La question était généralement posée de façon rhétorique. L'objectif était de discréditer le prolongement de la loi 101 aux cégeps, en le faisant paraître plus radical qu'il ne l'est.

Si nous n'avons jamais envisager de prolonger la loi 101 jusqu'à l'université, la question du français au niveau universitaire a néanmoins retenu notre attention.

Le financement des universités provient de plusieurs sources. Dans certains cas, il est légitime que les universités anglophones reçoivent une part plus grande, par exemple parce qu'elles recrutent des étudiants étrangers qui financent une grande partie de leur formation et qui ne viendraient pas au Québec si on leur imposait un enseignement en français. Dans d'autres cas, il existe des leviers sur lesquels il est possible d'agir pour renforcer la place du français dans le monde universitaire.

Le Québec compte trois universités de langue anglaise : Bishop's, Concordia et McGill. Cette étude reconnaît que ces universités jouent un rôle bénéfique et légitime au Québec. Du même souffle, elle soutient que le français doit occuper dans le réseau universitaire une place correspondante à l'importance qu'on souhaite lui donner dans la société québécoise. Comme moins d'un Québécois sur dix est anglophone, le fait qu'un étudiant sur quatre poursuive une formation en anglais au Québec pose problème.

Cette étude ne prétend pas qu'il est possible d'atteindre rapidement et sans heurt un équilibre linguistique parfait dans le réseau universitaire. Elle soutient cependant qu'il existe de nombreux leviers permettant d'y renforcer la situation du français. Dans plusieurs cas, de simples changements administratifs sont nécessaires. Dans d'autres, une approche à plus long terme s'impose pour permettre au français d'occuper une place plus équitable.

Quelques pistes qui expliquent le déséquilibre...

Plusieurs raisons expliquent le poids important des universités anglophones au Québec. La principale est qu'elles recrutent davantage d'étudiants. De nombreux jeunes Québécois francophones et allophones fréquentent une université anglophone, alors que le nombre d'anglophones suivant une formation en français est négligeable. Les universités anglophones peuvent également compter sur un important contingent d'étudiants provenant des autres provinces et elles recrutent proportionnellement davantage à l'extérieur du Canada.

La clientèle des universités anglophones est donc très différente de celle des universités francophones. Ce fait est crucial pour comprendre la place qu'elles occupent au Québec, identifier les aspects les plus problématiques de la situation et envisager des correctifs.

Dans certaines disciplines, le poids de l'anglais est particulièrement préoccupant. En sciences pures et en musique, par exemple, la moitié des étudiants poursuivent leurs études en anglais. Comment expliquer la faiblesse des universités francophones dans ces domaines? Manquent-elles d'espace ou de ressources? Existe-t-il un désintérêt pour ces disciplines chez les jeunes francophones? Un examen approfondi et des interventions ciblées sont nécessaires.

La surreprésentation de l'anglais est aussi problématique dans les disciplines contingentées. Comme il n'existe pas de véritable liberté de choix dans plusieurs programmes, la surreprésentation de l'anglais y est souvent difficile à justifier. Une action gouvernementale visant à renforcer le français y prendrait tout son sens.

La provenance des étudiants

La surreprésentation de l'anglais a aussi des implications très distinctes en fonction de la provenance des étudiants. Les étudiants du Québec, du reste du Canada et de l'étranger ne contribuent pas également au coût de leur formation. Par ailleurs, ils ne sont pas également susceptibles de s'établir au Québec à la fin de leurs études et de s'y intégrer en français. Notre politique de financement des universités doit tenir compte de ces différences.

Les *étudiants du Québec* optent pour l'anglais dans 21 % des cas. Cette proportion est considérable, mais correspond plus ou moins à la part de l'anglais dans l'enseignement préuniversitaire au collégial (23 %). La continuité entre le cégep et l'université renforce à nos yeux la pertinence d'appliquer la loi 101 au cégep, une mesure susceptible d'inciter les étudiants à choisir ultérieurement l'enseignement universitaire français. Le nombre important de résidents permanents qui optent pour un enseignement en anglais (39 %) montre également que notre politique de sélection et d'intégration des immigrants est loin d'avoir atteint ses objectifs. Un renforcement des exigences en matière de connaissance et d'apprentissage du français chez les immigrants permettrait indirectement de renforcer le français à l'université.

Les *étudiants du reste du Canada* soulèvent quant à eux des questions différentes. S'ils contribuent un peu plus aux coûts de leur formation, leur éducation demeure néanmoins lourdement subventionnée par Québec, notamment aux cycles supérieurs. Cet investissement est en partie compensé par le fait que certains Québécois poursuivent leur formation dans les autres provinces, mais le Québec semble cependant perdre beaucoup plus qu'il ne gagne de la circulation interprovinciale des diplômés. Des mesures doivent être envisagées afin d'établir un meilleur rapport de réciprocité.

La question des *étudiants étrangers* se pose également de façon différente ; d'une part, parce qu'ils contribuent encore plus aux coûts de leur formation et, d'autre part, parce qu'ils sont beaucoup plus nombreux à étudier en français. Un examen détaillé de la politique les concernant révèle cependant de nombreuses lacunes. Les exemptions accordées aux étudiants étrangers devraient mieux cibler les étudiants les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français. Québec devrait également viser à ce que les étudiants peu susceptibles de le faire paient la totalité du coût de leur formation, ce qui n'est pas le cas en ce moment dans plusieurs disciplines.

Et la recherche ?

Notre discussion serait incomplète sans un examen de la recherche universitaire. En 2008-2009, la recherche subventionnée comptait pour 27 % de tous les revenus des universités.

Le système universitaire québécois repose sur le modèle du « professeur-chercheur ». Ce modèle attribue à chaque professeur la double fonction de *transmettre* le savoir et de le *produire*. Il crée ainsi un lien direct entre l'enseignement et la recherche : l'université qui recrute davantage d'étudiants peut embaucher davantage de professeurs et, indirectement, obtenir davantage de subventions de recherche. Le modèle du professeur-chercheur fait en sorte que toute mesure susceptible de renforcer le poids du français dans l'enseignement renforce à terme son poids dans la recherche.

Le Québec peut néanmoins agir directement pour renforcer le poids des universités francophones dans la recherche universitaire. L'examen des revenus des universités montre, par

exemple, que les établissements francophones font meilleure figure dans les concours de financement du gouvernement du Québec que dans ceux du gouvernement fédéral. Il est probable que ces programmes conviennent davantage à leurs besoins. Les universités francophones ont ainsi intérêt à ce que Québec rapatrie du gouvernement fédéral tous les programmes de financement de la recherche, ce qui permettrait par ailleurs de mettre fin à des doublons administratifs coûteux et de développer une politique de la recherche plus cohérente.

Un secteur devant faire l'objet d'un examen particulier est celui de la santé, où le poids des universités anglophones est particulièrement important. Pourquoi Québec attribue-t-il à une université anglophone le soin de former le quart des médecins ? Pourquoi des hôpitaux fonctionnant principalement en anglais sont-ils en charge d'offrir des soins spécialisés et surspécialisés à près du quart de la population québécoise ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de mener une analyse dépassant largement le cadre de cette étude et portant sur la place de l'anglais dans l'ensemble du système de santé, incluant dans la formation médicale.

Conclusion

Les universités occupent une place de plus en plus importante dans les sociétés contemporaines. Alors qu'elles étaient autrefois l'apanage d'une élite, elles sont aujourd'hui fréquentées par une part grandissante de la population. Elles sont devenues non seulement un lieu de préparation à la vie professionnelle, mais également un lieu d'intégration à la culture et à la société québécoise. Par leur taille et l'importance de leur financement, elles sont finalement des acteurs économiques de premier plan, jouant un rôle structurant sur le marché du travail et dans la production de la richesse.

Pour toutes ces raisons, les universités doivent retenir l'attention de ceux qui ont l'avenir du français à cœur. Le rayonnement et la force d'une langue se mesurent à la place qu'elle occupe dans les domaines les plus prestigieux du savoir, de la culture et de l'économie. Cette étude montre que des mesures concrètes sont nécessaires pour permettre au français de renforcer son statut de langue de savoir et d'occuper dans la société québécoise la place qui lui revient.

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

Chapitre 1 – Le financement des universités

- Le gouvernement doit faire du français la langue normale d'enseignement dans les universités francophones. La formation en anglais doit pouvoir y demeurer possible, mais seulement dans des circonstances précises et limitées.

Chapitre 2 – Les effectifs

- Dans les domaines où les inscriptions sont limitées par un manque d'espace, d'équipement ou de personnel, ou encore en concertation avec les ordres professionnels, le gouvernement du Québec doit identifier une stratégie visant à atteindre une répartition linguistique respectueuse du poids du français et de l'anglais parmi les locuteurs de langues officielles (environ 90-10 %).
- Une enquête doit être réalisée sur la place du français dans le système de santé, notamment dans les soins de deuxième et troisième lignes. La part de l'enseignement français dans le domaine médical doit être progressivement relevée pour atteindre 90 %, que ce soit en réduisant le rôle de McGill dans la formation des médecins ou en francisant partiellement la formation qui y est offerte.

Chapitre 3 – Les résidents du Québec

- La loi 101 doit être appliquée à l'enseignement collégial de façon à renforcer la place du français dans la formation préuniversitaire. L'impact de cette application sur le choix de la langue d'enseignement à l'université doit faire l'objet d'un suivi rigoureux.
- Le gouvernement du Québec doit exiger des candidats à l'immigration une connaissance préalable du français et renforcer le recrutement d'immigrants ayant fait des études préalables en français. Il doit viser à obtenir du gouvernement fédéral un contrôle accru sur les politiques d'immigration, de même que créer une citoyenneté québécoise dont l'obtention serait conditionnelle à la connaissance du français.
- Le gouvernement du Québec doit examiner la possibilité de resserrer les règles d'attribution du statut de résident du Québec aux résidents permanents afin de renforcer l'usage du français dans l'enseignement supérieur, en conformité avec les objectifs de notre politique d'immigration. En contrepartie, l'État québécois aura l'obligation de fournir gratuitement la formation linguistique ainsi que des incitatifs monétaires importants afin de faciliter l'apprentissage de la langue française.

Chapitre 4 – Les étudiants canadiens non-résidents du Québec

- Le gouvernement du Québec doit envisager la création d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec suivant une formation en français dans une université francophone. Les exemptions devraient cibler les étudiants les plus susceptibles de s'installer au Québec et d'adopter le français comme langue d'usage.

- Le gouvernement doit revoir sa politique de financement des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de réduire les coûts associés au déficit migratoire interprovincial. Il doit envisager de différencier les droits de scolarité exigés selon les disciplines et les cycles d'études afin de mieux tenir compte des coûts de la formation universitaire, d'abolir les exemptions aux cycles supérieurs et de limiter le nombre de places subventionnées dans les formations les plus dispendieuses, notamment aux cycles supérieurs.

Chapitre 5 – Les étudiants étrangers

- Les ententes bilatérales avec les gouvernements étrangers devraient limiter les exemptions aux seuls étudiants suivant une formation en français dans un établissement universitaire francophone. Une révision de cette politique devrait être envisagée si les universités anglophones s'avéraient incapables de recruter une proportion d'étudiants étrangers équivalant au poids démographique des anglophones dans la population de langue maternelle (par exemple, 10 %).
- Une enquête doit être réalisée pour identifier les facteurs favorisant l'établissement au Québec et l'intégration en français des étudiants étrangers.
- Le gouvernement du Québec doit examiner la possibilité de modifier sa politique d'exemptions afin de mieux cibler les étudiants étrangers davantage susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français.
- Le gouvernement du Québec doit réviser sa politique à l'endroit des étudiants étrangers inscrits dans les programmes les plus coûteux. Aux cycles supérieurs, le soutien public devrait prendre la forme d'exemptions et de bourses d'excellence ciblant à la fois les meilleurs étudiants et les étudiants les plus susceptibles de s'établir au Québec et de s'y intégrer en français.
- La politique québécoise doit viser à ce que les étudiants inscrits dans les disciplines déréglementées paient la totalité du coût de leur formation. Cela implique de cesser de considérer ces étudiants dans le calcul de toutes les composantes de la subvention de fonctionnement et de récupérer une part du montant forfaitaire exigé de ces étudiants afin de couvrir les autres dépenses qui leur sont associées.

Chapitre 6 – La recherche

- Le gouvernement du Québec doit réaliser une enquête sur la place du français comme langue de travail dans la recherche universitaire. Il doit explorer la possibilité de développer des formes de financement de la recherche ne reposant pas sur le modèle du professeur-chercheur et qui permettraient de renforcer la place du français.
- Le gouvernement du Québec doit exiger du gouvernement fédéral un droit de retrait avec pleine compensation des programmes fédéraux de financement de la recherche universitaire.
- La place du français dans la recherche en santé doit faire l'objet d'un examen dans le cadre d'une enquête plus large sur l'usage du français dans le système de santé, notamment dans la formation médicale et dans les soins de santé de deuxième et troisième lignes.